

28 août 2025



**SPORT ET LOISIR  
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

# **ÇA BOUGE SUR L'ÎLE**

## **GUIDE DE DEMANDE**

**AUTOMNE 2025 & HIVER 2026**

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>DESCRIPTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN</b>	<b>3</b>
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME DE SOUTIEN</b>	<b>3</b>
<b>ORIENTATIONS VISANT LA NATURE DU PROJET</b>	<b>4</b>
<b>MODALITÉS</b>	<b>5</b>
Lancement	5
Période de réalisation des projets	5
Soutien financier	5
Réponses et reddition de comptes	5
<b>ORGANISATIONS ADMISSIBLES</b>	<b>6</b>
<b>DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON-ADMISSIBLES</b>	<b>7</b>
<b>PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS</b>	<b>9</b>
<b>EXIGENCES ADMINISTRATIVES</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>11</b>
Foire aux questions	11



## DESCRIPTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN

Ce programme de soutien financier s'adresse aux organismes à but non lucratif locaux ou régionaux\*, aux arrondissements, ainsi qu'aux municipalités sur l'île de Montréal souhaitant réaliser de nouveaux projets ou bonifier des projets existants pour **favoriser directement la pratique régulière d'activités physiques par l'ensemble de la population québécoise, quels que soient l'âge, le sexe, le revenu, les capacités, la culture ou le milieu de vie des personnes.**

C'est en contribuant à l'offre de service pour l'ensemble de la population québécoise que les possibilités de pratiques seront plus accessibles à tous et à toutes.

À cette fin, **les activités physiques**, qui comprennent le plein air, le loisir physiquement actif et le sport, font référence à toute forme d'activité qui met le corps en mouvement et entraîne une dépense énergétique.

**\*Organismes à but non lucratif locaux ou régionaux** : association régionale, club sportif, CPE, centre communautaire de loisirs, centre de loisirs, coopérative, garderie ou tout autre OBNL ayant son siège social sur le territoire de l'île de Montréal.

## OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME DE SOUTIEN

La personne déposant la demande devra obligatoirement démontrer que son projet répond, complètement ou en partie, à l'objectif général du programme ainsi qu'aux objectifs spécifiques du volet choisi.

**Soutenir des activités physiques, sportives, de loisir actif et de plein air auprès de la population montréalaise, ce qui implique les éléments suivants :**

- Participer au développement d'une pratique régulière de l'activité physique, pour la clientèle visée, afin de retrouver le plaisir d'être physiquement actif-ive ;
- Offrir une variété d'activités physiques et de plein air, adaptée à différents niveaux de condition physique et d'intérêt, dans le but de promouvoir de saines habitudes de vie et de réduire l'inactivité physique ;
- Proposer des opportunités d'initiation et de découverte d'activités physiques, sportives et de plein air, en offrant une variété d'options accessibles à tous les niveaux de condition physique, dans le but d'augmenter les occasions de pratique pour le plus grand nombre de personnes.

## ORIENTATIONS VISANT LA NATURE DU PROJET

Nous invitons la personne déposant la demande à prendre en considération les orientations suivantes dans le développement de son projet :

- **Encourager des projets qui ciblent particulièrement les populations à risque d'inactivité.**  
*Un projet visant : les femmes et les jeunes filles, les adolescent·e·s, les aîné·e·s, les personnes avec des limitations fonctionnelles, les personnes issues de l'immigration, les personnes socioéconomiquement à risque ou toutes autres populations à risque.*
- **Proposer de nouveaux projets ou des projets en début de consolidation.**  
*Un nouveau projet ou un projet ayant moins de 3 ans d'existence.*
- **Proposer des projets qui prônent l'initiation et la découverte seulement.**  
*Dans ce cas-ci, les projets rejoignant des clientèles régulières et démontrant un niveau d'expérience plus grand ne seraient pas priorités.*
- **Proposer des projets qui prônent les liens intergénérationnels, l'inclusion et la mixité des populations.**  
*Dans le but d'améliorer le vivre-ensemble, tout en ayant l'objectif du programme d'aide financière pour les initiatives locales et régionales (PAFILR) en priorité.*

Ces orientations seront prises en compte comme critère de priorisation en cas d'égalité lors de l'analyse des projets par le comité de sélection.

**Note importante** : Nous ciblons principalement des projets visant à promouvoir les bienfaits d'une pratique régulière d'activités physiques, qu'elles relèvent du loisir actif, du sport ou du plein air, dans une perspective de continuité temporelle.

## MODALITÉS

*Une seule demande par organisme.*

### Lancement

Une seule étape de dépôt du **28 août 2025 au 30 septembre 2025**.

### Période de réalisation des projets

Les projets doivent se réaliser entre le **1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 mars 2026**.

### Soutien financier

Le soutien financier offert est d'un maximum de **8 500\$** pour des ressources humaines et l'achat d'équipement nécessaire à la réalisation de l'activité. Le soutien ne peut représenter plus de 75% du budget global de votre projet.

### Réponses et reddition de comptes

Un comité analysera l'ensemble des projets et recommandera auprès du ministère de l'Éducation (MEQ) entre 10 et 15 projets pour le soutien financier.

Les organismes seront avisés au courant du mois de **novembre 2025** et auront jusqu'au **31 mars 2026** pour réaliser leurs activités et soumettre leurs bilans.

**Note :** Le nombre de projets soutenus est tributaire des crédits budgétaires du programme PAFILR par le MEQ.



## ORGANISATIONS ADMISSIBLES

### Qui peut soumettre un projet :

- Un organisme à but non lucratif créé en vertu d'une loi fédérale ou provinciale dont l'immatriculation est en vigueur au Registraire des entreprises du Québec ;
- Un centre de la petite enfance ou une garderie visée à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1) ;
- Un arrondissement de la Ville de Montréal ou une ville liée de l'île de Montréal ;
- Une coopérative en vertu de la Loi sur les coopératives (RLRQ, chapitre C-67.2).

**Important :** Le siège social de l'organisation doit être situé sur le territoire de l'île de Montréal. De plus, les activités proposées doivent être réalisées sur l'île de Montréal.

## DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON-ADMISSIBLES

**Note :** Veuillez noter que l'ensemble des dépenses de votre projet ne peut être entièrement couvert par le soutien financier. L'organisme devra décrire toutes les dépenses de son projet, lesquelles seront ensuite évaluées pour déterminer le montant du soutien financier.

EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES (liste non exhaustive)	
<b>Achat ou location de matériel ou d'équipement durable, en bon état et sécuritaire, permettant la pratique d'activités physiques, de sport et de plein air.</b>	
Items	Exemple d'éléments admissibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipement de sport et d'activité physique (toutes saisons)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ballons et balles, bâtons, buts, paniers, gants, tapis de yoga, tapis de gymnastique, support pour aider au patinage, articles pour jouer dans la neige ou dans le sable (pelles, chaudières), chronomètre, système de chronométrage ou tableau indicateur électronique;</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipement de plein air (toutes saisons)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ski, raquette, patins, vélo, kayak, casque de sécurité, veste de flottaison, trottinette, Sac à dos, tente, sac de couchage et doublure, tapis de sol, toile et bâche, lampe frontale, boussole, Ensemble de pluie (manteau et bottes seulement) pour les enfants en plein air, etc.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Matériel de réparation et d'entretien pour les équipements sportifs, d'activités physiques et de plein air</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appareil pour aiguiser les patins, etc.</li> </ul>
Ressources humaines	
Les salaires ou honoraires : <ul style="list-style-type: none"> <li>pour l'animation d'une activité physique, sportive ou de plein air ;</li> <li>pour l'encadrement direct d'une activité physique, sportive ou de plein air ;</li> <li>pour la création graphique de la promotion ;</li> <li>pour la formation de l'équipe d'animation, d'intervention ou d'encadrement (honoraires de la personne formatrice)</li> <li>pour les intervenant-e-s accompagnateur-trice-s pour la clientèle à besoin particulier (qui ne sont pas couverts par les programmes d'accompagnement en loisir, sous réserve d'approbation du ministère).</li> </ul>	
Autres	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Location de salles ou de locaux (il importe tout de même de prioriser les partenariats) ;</li> <li>Achat ou location de matériel et équipement favorisant la pratique d'activités physiques (ex. : jeux gonflables, « trampoline bungee », etc.) ;</li> <li>Publicité et promotion ;</li> <li>Installations éphémères relatives à la tenue de l'événement (affiches, chapiteau en cas de pluie, etc.).</li> </ul>	

**Important :** La liste étant non-exhaustive, si vous présentez d'autres types de dépenses, l'admissibilité de la dépense sera évaluée lors de l'analyse de votre budget prévisionnel.



## DÉPENSES NON-ADMISSIBLES (liste non exhaustive)

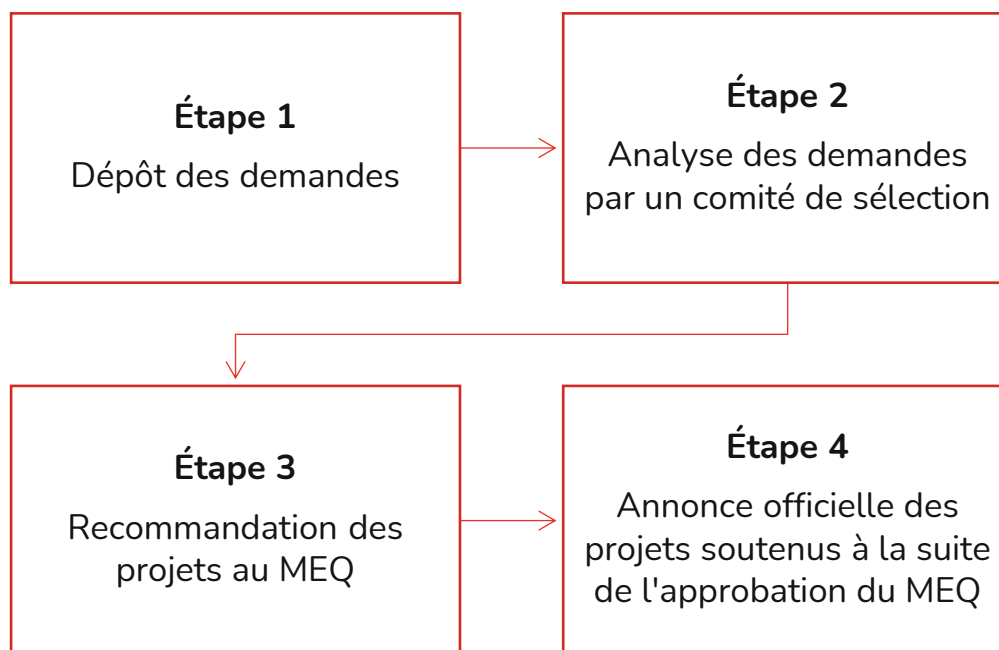
- Les taxes ;
- Les salaires liés à la coordination, l'administration et la planification du projet ;
- Les salaires pour participer à une formation
- Les frais de matériels de formation
- Les frais relatifs à la sécurité de l'événement ;
- Les frais d'assurances ;
- Tous types de permis ex : la Régie des alcools, des courses et des jeux ;
- Le matériel assurant la sécurité (radios bidirectionnelles, dossards, trousse de premiers soins, sifflets, détecteur d'avalanches, drapeaux, caméra de surveillance, etc.) ;
- Jumelles, loupes, GPS, table de billard, jeu de fléchettes ;
- Le matériel relatif à l'alimentation et l'hydratation (bouteilles d'eau, réchaud, vaisselle, nourriture, etc.) ;
- Le matériel remis à chaque individu (médaille, bourses, souliers, montres, articles promotionnels, prix, etc.) ;
- Des uniformes d'équipes sportives ou tous types de vêtements ;
- Des iPad, systèmes électroniques, etc.



## PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS

Le processus de sélection des projets se fera selon les étapes suivantes :

- Un comité analysera les demandes et déterminera les projets recommandés au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).



CRITÈRES D'ÉVALUATION	
<b>Nature du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet correspond aux objectifs du programme ;</li> <li>• L'organisme définit clairement le ou les besoins qu'il souhaite combler avec son projet ;</li> <li>• Il identifie le soutien financier nécessaire à la réalisation de celui-ci ;</li> <li>• L'organisme propose un projet cohérent et inspirant ;</li> <li>• Le projet démontre une approche novatrice pour répondre aux besoins identifiés.</li> </ul>
<b>Pérennité du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des actions sont prévues pour assurer une continuité du projet à moyen et/ou long terme.</li> </ul>
<b>Plan de réalisation du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le budget du projet est réaliste ;</li> <li>• Les ressources nécessaires à la réalisation du projet sont bien identifiées.</li> </ul>

## EXIGENCES ADMINISTRATIVES

- Un organisme ne peut faire qu'une demande pour un même projet, déjà financé par le gouvernement du Québec ou par un autre programme de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM);
- Le projet doit respecter les normes gouvernementales en matière de santé publique ;
- L'organisme soutenu aura à assurer une visibilité de SLIM et du MEQ, selon leurs normes graphiques respectives ;
- Un organisme bénéficiant d'un soutien financier dans le cadre de ce programme aura à déposer un bilan de projet incluant les pièces justificatrices (*factures, photo, budget*) ;
- SLIM procédera au paiement du soutien financier par dépôt direct :
  - 70 % à la suite du dépôt des crédits provenant du MEQ ;
  - 30 % à la suite du dépôt du bilan de projet à SLIM.
- SLIM se donne le droit de réajuster le montant accordé, si les résultats financiers sont différents des prévisions ;
- L'organisme doit aviser SLIM le plus rapidement possible si le projet est modifié, reporté ou annulé.

### VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Communiquez avec :

**Marc Wilson**

Conseiller en développement régional

[slim@sportloisirmontreal.ca](mailto:slim@sportloisirmontreal.ca)

514 722-774, poste 225



## ANNEXE

Dans cette section, vous trouverez des trucs et astuces pour vous accompagner dans votre demande de soutien financier auprès de Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM).

### Foire aux questions

#### **Pourquoi, il n'y a plus l'étape du formulaire d'intention pour cette année?**

Compte tenu des délais associés au cadre administratif établi par le MEQ pour l'année 2025-2026, nous avons opté pour un appel de projets en une seule étape. Cette démarche vise à réduire les délais de traitement et à éviter tout report dans la transmission des réponses, notamment en raison des contraintes liées à l'approbation des crédits budgétaires.

#### **Puis-je envoyer une lettre de projet en format PDF par courriel?**

Non, une lettre de projet régulière sans passer par le formulaire de projet en ligne ne sera pas acceptée. Nous avons mis en ligne un formulaire avec plusieurs indications pour vous orienter dans la rédaction de votre intention de projet.

#### **Puis-je me préparer avant la date d'échéance de dépôt ?**

Oui, le formulaire de projet en format PDF sera disponible sur notre site web au même moment que l'ouverture de l'appel de projets. Vous aurez donc la possibilité de le consulter avant de procéder à votre demande officielle via le formulaire en ligne.

#### **Comment fais-je pour répondre correctement aux questions?**

Il n'y a pas de méthode miracle. Gardez à l'esprit que c'est un comité qui évaluera votre projet. Vous devez présenter votre demande de façon claire et précise. Faites lire votre demande par une personne qui ne connaît pas votre projet pour vous assurer de sa clarté. Les éléments que vous ne mentionnez pas, parce qu'ils semblent évidents, peuvent faire la différence.

#### **Si je dépose un projet, est-il automatiquement soutenu?**

Non, un dépôt n'implique pas automatiquement un soutien. L'enveloppe budgétaire étant limitée, il n'est pas possible de soutenir tous les projets déposés. Un processus d'analyse rigoureux est en place, assuré par un comité de sélection dont les membres proviennent du milieu.

#### **Si j'ai déjà reçu du soutien financier de ce programme par le passé, suis-je toujours admissible?**

Oui, votre organisme est admissible. Toutefois, si le résultat de l'analyse des projets montre une égalité avec un ou plusieurs autres projets, un processus de bris d'égalité sera mis en place. La notion de soutien antérieur jouera un rôle à ce niveau. À note égale, un projet qui n'a jamais été soutenu sera priorisé par rapport à un projet déjà soutenu.

#### **Si mon projet ne se réalise pas tout à fait dans la période prévue, sera-t-il admissible?**

Votre projet doit se dérouler à l'intérieur de la période prévue, soit entre le 1<sup>er</sup> septembre 2025 et le 31 mars 2026. Toute dérogation à cette période sera évaluée par le comité, qui décidera si le projet demeure admissible. Tout projet terminé avant l'ouverture de l'appel de projets ne sera pas admissible.



### **Je n'ai pu déposer mon formulaire de projet à la date limite prévue, puis-je déposer autrement?**

Non, votre dépôt de projet doit être déposée dans les délais prescrits. Vous devez attendre le prochain appel de projets pour le programme *Ça bouge sur l'île* (les dates restent à être confirmées).

### **Mon projet n'a pas été retenu, est-ce possible de savoir pourquoi?**

Oui, prendre note que l'ensemble des projets reçus seront lus et analysés par l'équipe de SLIM et le comité de sélection, selon les étapes d'analyse prévues. Une réponse, qu'elle soit positive ou négative, sera envoyée à tous les organismes ayant déposé un projet. Toutefois, pour recevoir une rétroaction, il vous faudra envoyer une demande par courriel à [slim@sportloisirmontreal.ca](mailto:slim@sportloisirmontreal.ca).

### **Les achats prévus ne sont pas admissibles, est-ce que mon projet sera refusé?**

Non, lors de la lecture et de l'analyse des prévisions budgétaires, toutes les dépenses seront vérifiées pour leur admissibilité. En cas de doute, l'équipe de SLIM pourra faire un suivi pour proposer des ajustements. Toutefois, si la principale dépense nécessitant un soutien financier n'est pas admissible et qu'aucun ajustement ne peut être fait, il est possible que le projet ne soit pas retenu.

### **Est-ce obligatoire d'utiliser le gabarit du budget de SLIM pour le dépôt?**

Oui, l'utilisation du gabarit est obligatoire, car il facilite les suivis ainsi que la reddition de comptes. Si vous avez des questions concernant son utilisation, l'équipe SLIM est disponible pour vous accompagner dans sa complétion

Pour toute autre question, veuillez adresser celles-ci à [slim@sportloisirmontreal.ca](mailto:slim@sportloisirmontreal.ca).

